

TARIFS LYCEE

Contribution et restauration 2019/2020

1 - CONTRIBUTION

Niveaux	Montant total
Lycée	935,00 €

Dont cotisations reversées à La Direction Diocésaine : 100 € par élève.

Il n'y a pas de frais supplémentaires ponctuels, liés à la scolarité, facturés aux familles.

Sont inclus :

- ⇒ Les frais relatifs aux options facultatives,
- ⇒ L'acquisition du Pass culture et Sport, donnant notamment l'accès à divers spectacles de théâtre en groupe-classe,
- ⇒ La contribution familiale dédiée au fonctionnement de l'établissement,
- ⇒ La contribution à l'Association Sportive du collège-lycée,
- ⇒ La possibilité de bénéficier d'une étude accompagnée le soir,
- ⇒ L'accès à un casier sur inscription et selon les critères suivants : priorité aux élèves de Sixième, de Seconde et aux élèves à besoins particuliers, de santé notamment,
- ⇒ Les frais de sorties d'une journée ou d'une demi-journée qui ont lieu dans l'année (activités culturelles, ateliers pédagogiques, sorties disciplinaires...).

Ne sont pas inclus :

- ⇒ Les frais relatifs aux échanges linguistiques et aux projets pédagogiques ou pastoraux de plus d'une journée,
- ⇒ L'achat de cahiers personnels d'exercice ou d'œuvres littéraires,
- ⇒ Les photos de classe.

Précisions :

- ⇒ Les manuels scolaires, pour les lycéens, sont subventionnés, pour partie, par le Conseil Régional, selon un montant annuel.

Informations comptables :

- ⇒ Il n'y aura **pas d'envoi de factures papier** (sauf sur demande). Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com.
- ⇒ Sur ce site vous pourrez également **suivre l'état de votre compte** tout au long de l'année, et procéder à des **règlements par Carte Bancaire**.

2 – RESTAURATION

C'est aux familles d'approvisionner la carte de self de leur enfant lycéen quel que soit son régime.

→ Comment approvisionner la carte de self ?

- Par Carte Bancaire, sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com (recommandé et sécurisé),
- Ou par chèque, à déposer à la comptabilité, précisant nom, prénom, classe de l'élève ;

***NB :** Chaque année, fin juin, les comptes de restauration des élèves sont remis à zéro, et leurs soldes sont transférés sur les comptes familles. En fonction de s'ils sont positifs ou négatifs, ils viennent se déduire ou s'ajouter au solde du compte ou au dernier prélèvement du 05 juillet, pour ceux qui sont en prélèvements automatiques.*

→ Comment suivre les consommations de votre enfant ?

- Sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com, il vous sera possible de suivre le solde de la carte de self et les consommations prises par votre enfant.

Les lycéens sont libres de déjeuner soit au self, soit à la cafétéria.

→ Cafétéria :

- Le prix est en fonction des denrées choisies.
- La cafétéria propose également des encas. Elle est ouverte :
 - Lundi, Mardi et Jeudi : de 8h00 à 16h00
 - Mercredi et Vendredi : de 8h00 à 14h00

ATTENTION : Si la carte présente un solde négatif, l'élève sera refusé à la cafétéria.

Il ne pourra déjeuner qu'au self, mais il faudra alors régulariser la situation dans les plus brefs délais.

→ Self :

- Repas lycéen externe : **6,70 €**
- Repas lycéen demi-pension : **6,25 €**

Perte ou Changement de régime en cours d'année :

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de Mme Jarny, Responsable Vie Scolaire Lycée, et sera prise en compte à chaque retour de vacances scolaires.

En cas de perte, détérioration, changement de régime, le 1^{er} renouvellement de carte de self vous sera facturé **15 €**, puis **30 €** les suivants.